

**ARRÊTÉ DU MAIRE  
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**ARRÊTÉ N° AR\_2023\_0329\_CC**

**TRAVAUX : REPARATION CONDUITE ORANGE**

**DU 30 JANVIER AU 15 FEVRIER 2023  
DE 09H00 A 17H00**

**32 AVENUE HENRI POINCARE  
SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE  
DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

6. Libertés publiques et pouvoirs de police  
6.1 Police Municipale

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,  
VU le Code Général des Collectivités territoriales,  
et notamment les articles L 2212-1 et suivants et  
les articles L 2213-1 et suivants,  
VU le Code de la route, notamment les articles  
R417-10 et L325-1 et suivants,  
VU l'instruction interministérielle sur la  
signalisation routière (livre 1 - 8<sup>ème</sup> partie -  
signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté  
interministériel du 6 novembre 1992,  
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté  
urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et  
notamment les articles 25, 26 et 27,  
Vu l'arrêté de délégation du 12 octobre 2022,  
n° AR\_2022\_3724\_CC, relatif à la délégation de  
fonction et de signature aux 15 maires adjoints,  
VU la demande de la sté TP RESEAUX pour le  
compte de la sté ORANGE en date du 10/10/2023,  
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des  
personnes pendant la durée des opérations,

**ARRÊTÉ  
DU 30 JANVIER AU 15 FEVRIER 2023  
DE 09H00 A 17H00**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> – AVENUE HENRI POINCARE**

**Le stationnement de tous les véhicules est interdit et réservé aux véhicules appartenant à la sté TP RESEAUX, au droit des n° 30 à 34, le temps des travaux.**

*Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence (3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours).*

**ARTICLE 2** – Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

**ARTICLE 3** – La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par la sté TP RESEAUX (1 rue Magnier Bedu GROSLAY), responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol.

**ARTICLE 4** – Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

**ARTICLE 5** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 6** – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, la Commissaire Centrale de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 26 janvier 2023,

**Pour le Maire et par délégation  
Le Maire adjoint,**

**Pierre-François LEJEUNE**



# Dossier technique pour Conduite cassée

L'opérateur est réputé avoir aiguillé la conduite aux 2 extrémités et s'être assuré que la conduite n'est pas bouchée.  
Toutes conduites qui ne seront pas constatées cassées, après contrôle terrain, feront l'objet d'une pénalité.

Informations GC BLO :	
Opérateur d'Immeuble concerné :	orange
N° FCI de la commande (obligatoire) :	CHE200420
Commune concernée (code postal et nom) :	50105 cherbourg-octeville

Informations Mutualisation FTTH entre OC et OI (facultatif : à remplir uniquement dans le cadre de raccordement client final) :	
Opérateur Commercial concerné :	
RéférenceCommandePriseInterneOC :	
ReferencePrestationPrise :	
Référence PBO :	
Client final : adresse	

Informations techniques (obligatoire) :	
Nombre de conduites entre les 2 extrémités :	1
Nombre de conduites cassées (avec aiguillage testé mais impossible) :	1
Nombre de conduites saturées (avec aiguillage testé mais impossible) :	0

Commentaire utile : aiguille de 300m envoyée des 2 côtés mais pas de continuité. marquage au sol afin de localiser la casse probable (la cliente nous signale des pertes de connexion récurrentes en adsl, donc câble cuivre probablement écrasé également).

Adresse chambre A, immeuble ou poteau
32 Avenue Henri Poincaré 50100 Cherbourg-en-Cotentin France

Adresse du point de casse Trottoir, chaussée ou pleine terre
32 Avenue Henri Poincaré 50100 Cherbourg-en-Cotentin France Trottoir

Adresse chambre B, immeuble ou poteau
34 Avenue Henri Poincaré 50100 Cherbourg-en-Cotentin France

